

Coop FR les entreprises coopératives



COMMUNIQUÉ - Paris, le 9 novembre 2011

Lancement officiel de l'Année internationale 2012 des coopératives par Roselyne Bachelot-Narquin

Lors de la réunion du Conseil Supérieur de la Coopération (CSC), Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a officiellement lancé l'Année internationale des coopératives 2012, le 8 novembre dernier. A cette occasion, la ministre a installé le comité national de pilotage qui poursuivra trois objectifs définis par l'ONU :

- Promouvoir la création et la croissance des coopératives ;
- Promouvoir leur rôle pour le développement économique et social et la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- Encourager les gouvernements à prendre des mesures pour la création, la croissance et la stabilité des coopératives.

Intervenant devant le Conseil Supérieur de la Coopération, la ministre a rappelé le soutien du Gouvernement à la Coopération et à l'économie sociale et solidaire, secteurs qu'elle connaît depuis longtemps et qui ont structuré son engagement politique. Elle a rappelé l'importance du poids socio-économique et le dynamisme des 21 000 coopératives françaises. Elle a également souligné le fort ancrage territorial des coopératives, avec notamment 75% des sièges sociaux des entreprises coopératives en région.

Le lancement officiel en France est une occasion privilégiée de relayer les quatre messages forts du secteur coopératif auprès du grand public :

- Représentation internationale du mouvement coopératif français,
- Actions de communication,
- Développement d'outils pédagogiques pour le secteur coopératif,
- Travail de recherche en partenariat avec le monde universitaire.

Mme Bachelot-Narquin a annoncé la création d'un prix spécial « Année internationale des coopératives » de 40 000€ qui sera attribué dans le cadre du concours « Jeunes entrepreneurs solidaires », ouvert jusqu'au 30 novembre (<http://www.apce.com/pnjes>). Ce prix s'inscrit dans le cadre d'un partenariat signé par l'Etat, la Caisse des Dépôts et l'APCE, afin de promouvoir la création, la reprise et le développement d'entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire par les jeunes de moins de 35 ans.

M. Jean-Claude Detilleux, président du Bureau du CSC et de Coop FR, organisation représentative du mouvement coopératif français, a souligné la reconnaissance au niveau international de l'importance économique et sociale du secteur coopératif, qui bénéficie d'un intérêt croissant tant au niveau national qu'europpéen.

LES COOPÉRATIVES, DES ENTREPRISES POUR UN MONDE MEILLEUR



Les coopératives doivent être reconnues comme partenaires à part entière des pouvoirs publics et associées à l'élaboration de toutes les politiques qui les touchent : droit des sociétés, développement économique, PME, développement durable, etc.

Au niveau européen, l'Etat doit continuer à être présent en relayant et appuyant les actions menées par le mouvement coopératif. Dans le cadre des travaux menés par la Commission européenne sur les entreprises sociales, elles devraient pouvoir bénéficier, sans discrimination, de toutes les mesures qui seraient mises en place.

Enfin, au niveau international, un fonds de développement en faveur des coopératives créé au sein de l'Alliance coopérative internationale a été présenté à la ministre. Les membres du Conseil Supérieur de la Coopération ont proposé que l'Etat examine les possibilités d'y participer en complément du mouvement coopératif français.

Contacts presse

Service presse de Roselyne Bachelot-Narquin : 01 70 91 94 42

Coop FR : Chrystel Giraud-Dumaire, 01 42 93 59 59 - cgiraud@entreprises.coop